

## FO 3.7 Région du Chablais

### Informations générales

- Canton: Vaud
- Commune concernée: Aigle
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, OFEV, services spécialisés du canton de Vaud
- Autres partenaires: CFF

### État de la décision: arrêtée

Mesures et état de la coordination	CR	CC	IP
Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:			
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveau centre d'entretien servant à la maintenance légère du matériel roulant situé à Aigle (variante « St-Tiphon » du rapport explicatif)</li> </ul>			

### Motif

Les projections en matière de développement ferroviaire mettent en évidence le fait que les capacités actuelles d'entretien des véhicules ferroviaires CFF seront insuffisantes en Suisse romande à un horizon de 10 à 15 ans. En particulier, l'entretien léger des RER Vaud, qui a lieu actuellement à Genève, ne pourra continuer à être planifié sur ce site, en raison de l'augmentation du nombre de trains à entretenir qui ne pourront circuler ni sur l'axe Lausanne-Genève ni via le nœud de Genève déjà très fortement sollicités.

### Projet

Nouveau centre d'entretien dédié à la maintenance légère du matériel roulant, situé sur la commune d'Aigle (variante « St-Tiphon » du rapport explicatif): nouvelle installation comprenant une emprise d'environ 10 ha et permettant la maintenance légère du matériel roulant, ainsi que les petites réparations et le travail de nettoyage de la flotte. Certaines prestations d'entretien léger seront également réalisées pour des clients tiers.

### Marche à suivre et explication des indications

Une analyse de variantes et une pesée des intérêts conformément à l'article 3 OAT en vue de définir l'emplacement du nouveau site d'entretien ferroviaire (maintenance légère) dans le canton de Vaud a été effectuées par la Confédération avec l'implication des CFF et du canton<sup>21</sup>. Un groupe d'accompagnement comprenant des représentants du canton de Vaud, des CFF et de la Confédération a élaboré le rapport explicatif justifiant le choix de la variante retenue. Une coordination avec le plan sectoriel des surfaces d'assoulement et l'environnement a été réalisée. La compatibilité du projet avec les intérêts de la protection des eaux souterraines a été clarifiée et pourra vraisemblablement être assurée.

Conformément aux conclusions du rapport explicatif, l'entretien du matériel lourd n'est pas concerné et continuera d'être effectué sur le site des CFF à Yverdon-les-Bains.

<sup>21</sup> Le rapport explicatif est disponible sur le site de l'OFT, Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail (SIS), 2022. <https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/themes-generaux/themes-specialises/coordination-territoriale/sis.html>

## FO 3.7 Région du Chablais

